



Un comité syndical

Présidé par Jean-Marc NESME, Maire de Paray-le-Monial, le Comité Syndical du Pays du Charolais-Brionnais regroupe 31 élus du territoire, délégués titulaires représentant l'ensemble des communes et communautés de communes du Pays. Ils ont été désignés par leur Communauté de communes. Le comité syndical se réunit deux à trois fois par an.



Le Bureau et vice-présidents

Le Bureau est composé de 15 membres. Il a été élu par le Comité Syndical en septembre 2020. Aujourd'hui, tous les présidents de Communautés de communes et maires des villes-centres y sont représentés. Au sein du Bureau, siègent également les 6 Vice-présidents de la collectivité.

Les vice présidences du Pays Charolais-Brionnais

- M. Jean-Marc NESME, Président, maire de Paray-le-Monial
- M. Fabien GENET, Rapporteur Général du Budget
- M. Pierre BERTHIER, Vice-Président en charge des Contractualisations (Etat, Région), programmes européens, Leader
- M. David CORDEIRO, Vice-Président en charge du SCOT, urbanisme, mobilité
- M. François DE BELIZAL, Vice-Président en charge de la Culture, du Pays d'art et d'histoire et de la candidature UNESCO
- M. Dominique LOTTE, Vice-Président en charge de la GPECT et du développement économique
- M. Philippe PAPERIN, Vice-Président en charge du Tourisme
- M. Denis PROST, Vice-Président en charge du Contrat local de santé, Conseil local en santé mentale





Découvrez nos élus

Le Conseil des Maires

Le Conseil des maires est un organe du PETR. C'est l'endroit où les 129 maires du territoire se rencontrent et échangent sur les projets portés par le PETR et les problématiques du Charolais-Brionnais. Il se réunit une fois par an, et porte à l'ordre du jour les actions conduites par le PETR et les missions émergentes pouvant répondre au projet de territoire.

Six commissions thématiques

Les commissions ont vocation à accompagner la mise en oeuvre des actions, à permettre leur émergence et à faire des propositions au Bureau du PETR. Les membres des commissions font le lien, sur les thématiques concernées, entre le PETR et les communautés de communes où ils siègent.

- 1. Commission Contractualisations (Etat, Région), programmes européens, Leader
- 2. Commission SCOT, urbanisme, mobilité
- 3. Commissio n Pays d'art et d'histoire et candidature UNESCO
- 4. Commission GPECT, développement économique
- 5. Commission Commission tourisme, culture et marketing territorial
- 6. Commission Contrat local de santé, conseil local en santé mentale